



**Fédération de
Paintball Sportif**

20 rue des Campanules
77185 LOGNES

Tel : 01 60 95 43 43
web : <http://www.paintball-france.com>

Le 3 avril 2004

Remis à ce jour la feuille de présence des participants à la réunion.
Les participant sont :

NOM	COMMISSION QUALITE
<u>Membres du Bureau Directeur</u>	
M. Erick NILES	Président F.P.S
Mlle. Sophie RENAULT	Vice-Présidente Présidente ligue Champagne Ardennes
M Philippe CLAUDOTTE	Secrétaire Général Président Commission Technique et Sécurité Vice-Président Ligue Champagne Ardenne
M. Nicolas GOMBERT	Vice président Président Commission Loisirs Président ligue Poitou-Charentes
<u>Membres du Comité directeur</u>	
M. William GUIMBEAU	Membre du Comité Directeur Technique National
M. Laurent ODYE	Trésorier Général
M Christophe POTTIER	Membre du Comité Commission Matériel
M. Vincent POULAIN	Membre du Comité Responsable Commission Internet

Représentant des Ligues

Mlle. Sophie RENAULT	Secrétaire de la Ligue Champagne Ardenne
M. Sébastien TARROUX	Président de la Ligue Picardie

Excusés

M. Emmanuel BOBE	Membre du Comité Président de la Commission Ethique Président Ligue Poitou Charente
M. Florent DELES	Membre du Comité
M. Eric LACROIX	Membre du Comité Président Ligue P.A.C.A.
M. Henri Pierre LANGLOIS	Membre du Comité Président Commission Arbitres

Absences non excusées

<i>M. Christian BINIGUER</i>	Membre du Comité Président de la Commission Championnat National
<i>M. Eric BOULAIS</i>	Membre du Comité
<i>M. Romuald GOUSSEAU</i>	Membre du Comité Président de la Commission Marketing.
<i>M. Eric LAMMERT</i>	Membre du Comité
<i>M. Jean-Christophe LONGUET</i>	Membre du Comité Vice Président ligue Picardie
<i>M. Patrick LUCAS</i>	Membre du Comité
<i>M. Antoine MARTIN</i>	Membre du Comité Président Ligue Centre
<i>M. Daniel OGIER</i>	Membre du Comité

Salariés de la F.P.S.

Mme Michelle BOULAIS	Assistante Fédérale
M. Enrick NIETO	Chargé de communication

Invités

M. Charles AMEGNIRAN

Cabinet C+A Consult

M. Jean-Charles HOUSSAYE

M. Cédric MASSET

M. Jean Marc HERVAULT

Sommaire

1 Ouverture de la séance par M Erick Niles, Président de la F.P.S.	5
2 Approbation du Compte Rendu du Comité Directeur du 6 décembre 2003.	5
3 Compte rendu des activités du Bureau depuis la dernière réunion du Comité Directeur.	5
4 Présentation des comptes financiers à 6 mois	6
5 Présentation du travail des commissions	6
Délégation de pouvoirs :	Erreur! Signet non défini.
1. Commission Ethique :	6
2. DTN :	6
3. Commission Technique :	7
6 Présentation du Championnat 2004	7
Redistribution des places :	7
Organisation :	7
Equipes et joueurs :	8
Tarifs :	8
Arbitrage :	8
Annexe 1	9
Précision sur les comptes financiers	Erreur! Signet non défini.
Annexe 2	10
Présentation de la Commission Ethique	10
Annexe 3	14
Répartition des places au Championnat National	Erreur! Signet non défini.

COMPTE RENDU COMITE DIRECTEUR

du 3 avril 2004

Feuille de présence signée par les participants.
Ouverture de la réunion du Comité directeur

1 Ouverture de la séance par M Erick Niles, Président de la F.P.S.

Le Président Erick Niles rappelle qu'un des membres les plus actifs de la fédération n'est plus. M Bruno Martin nous a quitté. Une minute de silence est faite en mémoire de Bruno et par solidarité avec ses proches.

Trois invités sont présents: M. Charles AMEGNIRAN, M. Jean-Charles HOUSSAYE, M. Cédric MASSET.

2 Approbation du Compte Rendu du Comité Directeur du 6 décembre 2003.

Vote du Comité Directeur:

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

3 Compte rendu des activités du Bureau depuis la dernière réunion du Comité Directeur.

La CNIL a donné son accord sur la gestion de nos fichiers informatiques.

Le dossier destiné à faire sortir les marqueurs de paintball de la 7^{ème} catégorie est en cours. Le Président Erick Niles a multiplié les rencontres et les démarches à ce sujet.

Le Comité Directeur constate que le Président de la F.P.S. n'a toujours pas été convoqué aux réunions du Syndicat National des Professionnels du Paintball.

Le nombre des associations affiliées est un peu en dessous des prévisions fixées en début d'année mais ce chiffre devrait être rapidement atteint comme chaque année avec les nouvelles créations et les associations « d'été ».

Les DOM TOM sont en pleine expansion avec l'ouverture de la ligue Nouvelle Calédonie, la création d'associations en Martinique, en Réunion...

Le fichier licence ne peut être correctement constitué que si les Présidents de ligue et d'associations jouent leur rôle de filtre pour signaler les éventuelles erreurs et corriger les anomalies. Près de 10% des licences sont bloquées par manque de photos ou des photos incorrectes ne permettant pas d'identifier le joueur ou ne correspondant pas à l'éthique de notre sport. Cela concerne principalement les ligues Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Bretagne.

Les deux vices présidents ont effectués un travail précis. Mlle Renault s'est occupée de mettre en relation les fichiers licences, clubs et équipes. Devant la lenteur de certain président de ligue à répondre, ce travail a demandé plus de six mois !

De l'autre côté, M Gombert a travaillé sur l'arbitrage avec une nécessité très nette de « secouer » les ligues pour obtenir le fichier des arbitres. Ici encore, des réponses tardives montrent bien la lenteur de certaines ligues notamment les ligues les plus « râleuses ».

4 Présentation des comptes financiers à 6 mois

Présentation de la situation comptable et notamment des commentaires sur l'actif de la situation. Bilan de l'exercice 2002-2003 placé en annexe. Mise en place d'une fiche pour les associations prochainement dès que les travaux prioritaires sur les comptes auront été effectués.

5 Présentation du travail des commissions

Rapport des commissions :

1. Commission Ethique :

Lecture du document de M Bobe (annexe 2) mais ce dernier n'étant pas présent, le vote portant sur ces propositions est reporté à juin. Dorénavant, pour qu'un projet puisse être soumis au vote, le membre du comité présentant ce projet devra être présent.

Rappel est fait qu'un joueur ne peut participer à deux formats différents. Aucun transfert n'est autorisé.

2. DTN :

M. Jean Marc HERVAULT se présente et souligne son expérience liée à son travail dans de nombreuses fédérations (parachutisme...). M HERVAULT est membre d'une association uniquement tournée vers le loisirs. Il souligne qu'il n'existe pas aujourd'hui d'encadrement destiné au loisir. L'objectif est de former les cadres destinés au loisir, à la formation aux jeunes, cela concerne donc une formation à la gestion des clubs grâce à des représentants départementaux. L'objectif est d'aider les clubs à se monter, se gérer et surtout monter leurs projets. Il s'agit aussi d'aider les personnes à passer le tronc commun pour espérer rémunération et se préparer à l'agrément jeunesse et sport. Réflexion est lancée sur un monitorat à plusieurs degrés. Rappel est fait sur le rôle du DTN, rôle de gestionnaire qui oriente. Le rôle principal est réservé aux moniteurs.

Ce projet, pour être mis en place, nécessite l'aide de gens compétents et soucieux de s'investir pleinement. Pour l'instant, ces personnes sont en nombre insuffisant. Des équivalences seraient possibles pour les gens déjà formés. Débat est mené sur les joueurs loisirs qui sont bien des personnes qui pratiquent leur sport mais dans un esprit « loisir ». Ces derniers sont des membres à part entière de la F.P.S. et méritent donc notre attention. Une proposition concrète sera faite en juin.

Concernant la Ligue nationale 7, une présentation complète de la partie sportive est effectuée par le DTN. Nous restons sans réponse du chargé de l'organisation. La présentation est placée en annexe 3.

3. Commission Technique :

La commission technique a travaillé sur deux points durant ces trois derniers mois :

- 1) Les bouteilles : Un rappel a été fait aux professionnels concernant leurs obligations : Obligation de fournir des produits respectant les normes, de les fournir avec les documents nécessaires et l'ensemble des informations utiles au joueur. Un courrier précise aux importateurs qu'il est dans leurs obligations de suivre ce dossier et en aucun cas à la F.P.S. qui leur a mâché le travail jusque là.
- 2) Concernant les billes : Conformément à la demande du comité, la Commission propose un projet mettant en avant la responsabilité des joueurs. Les joueurs seront informés que des poursuites pénales, financières et une annulation de leurs résultats seront possibles dans le cas où ils utiliseraient des billes qui dégraderaient les structures ou les équipements. Les joueurs ainsi que les professionnels seront donc informés des tests menés par la F.P.S. pour qu'ils puissent au mieux, par un dialogue avec leurs fournisseurs choisir la bille la plus « propre ». Les joueurs seront informés sur la manière de procéder pour réaliser ces tests. Un courrier avec AR sera envoyé pour informer les équipes des risques encourus.

6 Présentation du Championnat 2004

Redistribution des places :

- Fun cup : Ile de France, Poitou Charente et Auvergne gagnent une place.
- Semi 7 : une place passe de Bretagne à Pays de Loire
- Semi 5 : Alsace Lorraine, Centre, bourgogne, Pays de Loire, Corse gagnent une place.

Le tableau est placé en annexe 4.

Le dossier Marketing et promotion est présenté par l'employé de la F.P.S : Enrick. Michelle est en charge de l'organisation et des contacts avec vichy.

Organisation :

Un chèque de ligue comprenant le montant de l'inscription des équipes et la part arbitre est à remettre au plus tard à la F.P.S le 30 avril 2004. Ce chèque sera encaissé après le Championnat afin de permettre aux ligues de récupérer les fonds nécessaires.

Michelle est en charge de la gestion des personnels de la fédération. La F.P.S. recherche du personnel pour remplir le camion au départ .

Les bénévoles seront 19 personnes dont 6 pour la logistique dès le lundi et 13 le vendredi.

Le planning technique fonctionnant sur demi journées permettra la rotation des équipes techniques sur l'ensemble des postes : Nettoyage du pas de tir, gonflage...

La participation des éclaireurs de France est prévue.

Une benne à cartons sera placée, a charge de toute personne qui se propose de gérer sur les trois jours la récupération des cartons. La récupération des bouchons plastiques sera effectuée.

Signalétique : Des affiches A4 plastifiées réalisées par Enrick seront placées pour orienter joueurs et publics.

Trois tentes F.P.S. seront au centre du village. Le courant sera géré en fonction des demandes des professionnels.

Equipes et joueurs :

Les joueurs auront obligation de porter leur licence sur le masque. La gestion des passages Chrony sera effectuée par l'équipe technique.

Un vigile protégera le village joueur. Seuls les détenteurs d'une licence auront accès à ce village. Le site sera protégé mais non grillagé. Pour sensibiliser les joueurs à la propreté du site, un chèque de caution sera demandé aux équipes qui auront un emplacement fixe et réservé. Cet emplacement sera de taille réduite pour que les coûts des structures soient eux aussi réduits. Les équipes seront placées en fonction de leur format afin de libérer un maximum de place. Le parking sera accessible à une voiture par équipe sur présentation du badge qui leur sera attribué. Un Supermarché du paintball sera mis en place par la F.P.S.

Une étude est lancée pour obtenir une sonorisation la moins coûteuse possible.

Tarifs :

Une quote-part destinée à l'arbitrage de 70 euros par équipe est demandé aux ligues.

La quote-part demandée aux équipes est fixée en fonction des dépenses prévues :

- Semi 7 : 480 euros
- Semi 5 : 380 euros
- Pompe : 380 euros
- Fun cup : 300 euros

Les joueurs bénéficient des structures, de l'air et de nombreux services mis en place suite aux nombreuses demandes effectuées au retour du dernier championnat (exemple : location des toilettes).

Arbitrage :

Aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens d'assurer humainement des arbitres de qualité pour M Gombert. Les ligues qui n'ont toujours pas répondu à ses demandes sont : Centre, Bretagne, Languedoc, Aquitaine, Pays de Loire et Midi Pyrénées.

Les arbitres seront défrayés afin d'améliorer la qualité de l'arbitrage. Ce défraiement est de 329 euros pour les arbitres de jeu, 344 pour les arbitres de terrain et 359 pour le juge arbitre. 42 arbitres sont attendus ainsi que 4 remplaçants. Ce montant est fixé avec obligation pour les arbitres d'être présents de la réunion de l'arbitrage au lundi soir.

Deux personnes, contrôleurs arbitres seront présents pour repositionner et contrôler les compétences. Une sélection nationale sera effectuée.

Réflexion est faite sur le maillot d'arbitre. Il est proposé que ce maillot soit attribué aux arbitres de la sélection nationale. Une réflexion est menée à ce sujet et notamment sur la nécessité d'avoir des arbitres « propres » sur les trois jours.

7 Questions diverses

Démission de M Eric Boulais

Clôture des débats

[Le Président](#)
[E. Niles](#)

[Le Secrétaire Général](#)
[P.Claudotte](#)

Annexe 1
Bilan de l'exercice 2002-2003

ACTIF		PASSIF	
Libellés	Montants	Libellés	Montants
Matériel arbitrage	870,09	Report à nouveau Res Exercice 2001/2002	20 598,55
Matériel Championnat	47 347,40	Amortissement – Immob Corporelles	20 663,52
Aménagement Instal Générales	1473,47	Excédent reprise 2001 / 2002	12 309,63
Matériel de Bureau et Informatique	10 719,76	Charges à Payer	105,73
Dépôts et cautions versés	1 363,46	Charges Salariales	3845,34
Clients et comptes rattachés	452,29		
Valeur mobilières	40 629,78		
Banque – Crédit Agricole	191,52	Excédent de l'exercice – Résultat	45 533,87
Totaux	103 047,74	Totaux	103 047,74

Présentation de la Commission Ethique Aux membres du comités

Bonjour à tous et toutes, comme vous pouvez le constater, je ne suis pas parmi vous ce jour. La raison en est simple : je dois tenir le commerce de mes parents.

Comme il est noté dans l'ordre du jour, c'est à distance que je vais exposer le travail accompli par ma commission depuis décembre et ce par la voix de Piwi.

Mon travail principal a été de revoir la charte afin d'y apporter d'éventuelles modifications.

En la lisant la première fois, ce qui m'a frappé c'est le carnet joueur et club, ou du moins son absence.

Ceux présents à la dernière réunion, ont en eu un exemplaire en main. Mis en place expérimentalement dans ma ligue, il se révèle intéressant tant au niveau gestion des joueurs par la ligue, de leur suivi.

Je tenais donc à ce qu'il soit mis en place pour la prochaine saison.

Bien sûr abordons son financement. Vu le nombre de joueurs et de club, il est clair que le coût ne sera pas négligeable. Aussi un partenaire serait le bienvenu. Un espace est prévu à cet effet. Maintenant quant à la nature de ce partenaire, qu'il soit proche ou éloigné du paintball ne m'importe guère. L'important est que le joueur lambda s'y retrouve sans augmentation de licence, ni d'affiliation pour les clubs.

Il est à noter qu'à cette fin, je me permet de demander à la commission marketing et communication de trouver ce partenaire (voire plusieurs.)

Pour l'impression, je gère.

Le fichier informatique est prêt. Je réfléchis déjà à une note à destination des présidents de ligue, expliquant les formalités. Enfin je tiens dans la mesure du possible que ça diffusion soit gratuite. Après tout, le carnet fait parti du bagage du joueur au moment de sa cotisation.

Pour ce qui est de la charte :

J'ai pris le temps de réfléchir à ce qui était modifiable, voire ajoutable.

J'avoue que M. Timbert m'a transmis quelque chose de complet et réfléchis.

Donc ce qui change de la version 2000

Un renforcement de l'amateurisme. Il n'est pas normal qu'une fonction dirigeante et ce quelque soit le niveau soit occupée par une personne ayant des intérêts économiques avec le paintball. D'un point de vue éthique, je ne peux concevoir qu'un président de ligue par exemple soit aussi responsable d'une

société vivant du paintball. Je ne critique en rien les professionnels, qui sont indispensables, ni l'honnêteté de qui que ce soit, c'est juste par principe.

Je tenais juste à différencier l'échelle locale d'au-dessus, cependant je me garde le droit d'apprécier cette notion (ou le responsable de l'éthique)

Un renforcement du comportement des joueurs.

Je rend obligatoire la signature du code sportif et ajoute à différents endroits la possibilité de sanctions vis-à-vis de comportement inadmissible.

Je parle ici aussi en tant qu'arbitre. Et il n'est pas normal que de devoir réfléchir à la possibilité d'arrêter sa passion, parce qu'un « joueur » se permet des choses, sous prétexte qu'il fait partie de telle équipe ou qu'il a commencé de jouer quand je suçais encore mon pouce.

Les transferts :

Là va y avoir des réactions, c'est obligatoire.

J'ai regroupé et simplifié les choses.

Je ne distingue plus de format, avec le développement de la fun cup.

Un joueur n'est plus pompe ou semi. Il peut être les deux. Cela ne coulera pas le pompe. C'est pas parce que ça change, qu'un joueur pompe va détester son tracter.

Pour ce qui est des transferts, trois manières possibles, deux anciennes, une nouvelle.

Du 15 juillet au 1^{er} septembre : transfert libre

Transferts cause mutation.

Nouveauté : Le mercato, du 1^{er} décembre au 31 janvier.

Pourquoi : Parce que tous les sports co ont ces transferts.

Parce que j'ai pu observer qu'il existait une demande de la part des clubs.

Vces transferts sont cadencés. Un seul joueur en renfort par club. Seulement deux départs possibles.

La commission d'éthique garde le dernier mot quant à la décision finale.

Pas de risque de détruire les associations, ni de déséquilibrer une saison.

Puisqu'un club n'a droit qu'à un renfort. Le système marche quelque soit la compétition, ligue, cnp, super 7

Je ne pense pas que cela soit un retour en arrière. Mais au contraire, c'est logique par rapport aux autres sports co.

Equipe open. Le statut est enfin fixé.

Quota de joueurs : nouveauté.

Il est anormal que sous prétexte qu'une ligue possédant un grand nombre d'équipes en voit partir dans d'autres ligues et ainsi obtenir une qualification plus facile.

Donc 25 %de joueurs hors ligue autorisé.

5.14 QUOTA DE JOUEUR HORS LIGUE

Afin de préserver l'identité de la ligue, et d'éviter que celle-ci se retrouve avec des équipes « hors ligue » venant chercher un résultat sportif plus facile que dans leur ligue d'origine.

La ligue ne pourra avoir qu'un pourcentage de 25% de joueurs hors ligues (adresse du joueur portée sur la licence faisant foi)

Ce pourcentage sera calculé sur le nombre total de licences compétitions et loisir déclarée par la ligue.

Le contrôle devra être effectué par le bureau de la ligue.

Ce contrôle portera donc sur l'adresse déclarée par le joueur sur sa licence. En cas de fraude, il est stipulé que le président du club est responsable des informations portées sur les licences.

Ainsi les sanctions pourront être appliquées sur le président et le joueur concerné.

Si le pourcentage devait être dépassé, la ligue par la voix de son président ne pourra faire jouer les joueurs ou équipes concernées qui auront le choix de soit participer dans leur ligue d'origine, de la majorité des joueurs, soit de jouer en open.

La ligue notifiera sa décision par recommandé au représentant de l'équipe ainsi qu'à la fédération via le responsable de l'éthique.

Cas spécifique :

Une équipe avec une majorité de joueurs issus de la ligue, mais complétée par une minorité de joueur hors ligue ainsi qu'une équipe hors ligue ne pouvant prétendre à la qualification dans sa ligue faute de format représentatif (cf .4.4.19), passeront en priorité dans le calcul du quota, vis-à-vis d'une équipe à majorité de joueurs hors ligue.

De même une ligue ne pourra interdire à une équipe hors ligue la participation à la qualification dans celle-ci sous un prétexte mercantile ou commercial, sous peine de sanction vis-à-vis du bureau la dirigeant.

Maintenant il est clair que les équipes devront jouer dans leurs ligues, et seront donc plus nombreuses. Je vois d'ici la tête de Greg (si présent), il risque de faire la gueule. MAIS je rappelle qu'il existe des divisions, que le millenium se met au D1, D2, D3. Que le système de montée et descente est dans l'ancienne charte et y restera. Comme l'IDF est la ligue où il y a le plus de chance d'avoir

beaucoup d'équipes, autant le mettre en route. Pour info, en poitou , la dernière saison, j'avais 14 équipes en fun cup, et qu'il était prévu une D1 de 8 équipes et une D2 de 6 équipes, cette saison. Bon la mise en route du format 5 a couler cette prévision, mais sinon, cela serait le cas.

Maintenant j'attend l'argument, si c'est pour joueur en D2, pas de licence. OUI, MAIS faut savoir si on pratique un sport ou pas. Les autres sports co en ont, j'ai un coéquipier qui joue en 3^{ème} division départementale en foot, et il joue. Pourquoi, parce qu'il aime ça même s'il sait qu'il ne jouera pas en ligue 1.

Sur le plan sportif, ce qui bloque, c'est que toutes les équipes jouent sur le même niveau. Le fait d'avoir des divisions réelles, peut mieux passer pour un agrément, ben oui transferts-division, ça fait structurer non, moins loisir familial.

Voilà en gros les modifs .

Ce que j'attend de vous, c'est 2 votes.

Le premier concerne le carnet et sa mise en route pour la prochaine saison.

Le second est la nouvelle charte

Maintenant pour info :

J'ai un listing complet et à jour de tous les transferts de cette saison, et les conditions d'accès au cdf.

Je donne ma procuration de vote çà M. Niles en tant que membre du comité et président de ligue.

J'aimerai bien que vous parliez des compositions des commissions en ligue

Pour ce qui est des autres votes, n'étant pas là, je souhaite que ma procuration s'abstienne.

Je vous remercie de votre patience, ce fut peut-être long, et vous dit à bientôt.

M. Bobe Emmanuel

Annexe 3

Projet Ligue Nationale 7

En attente...

Annexe 4

Répartition des places au Championnat National 2004

En attente...